

## LA METROPOLE, ÇA NOUS CONCERNE.

Décembre 2014

### Contact |

[lahgglo@laposte.net](mailto:lahgglo@laposte.net)

06 38 28 41 52

[www.lahgglo.org](http://www.lahgglo.org)

*L'association LAHGGLO regroupe environ 30 associations d'habitants et de quartiers de l'agglomération grenobloise pour impulser un dialogue entre les citoyens et les acteurs des grands projets d'aménagement. Association loi 1901, elle s'organise autour de trois objectifs : promouvoir la participation citoyenne, se former et s'informer, participer aux projets de l'agglomération.*

*Elle aborde des sujets très variés mais essentiellement centrés sur la démocratie locale, la participation, la qualité de vie en ville et les déplacements avec l'objectif que les besoins et attentes des habitants soient entendus et pris en compte dans les projets qui les concernent.*

### **Nous sommes des habitants de l'agglomération, mobilisés depuis sa création.**

En décembre 1999, à la veille de la création de la Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole, des Unions de Quartier de l'Agglomération se sont regroupées et constituées en association, conscientes que de nombreuses décisions ayant un impact sur la vie quotidienne seraient prises au niveau intercommunal. C'est ainsi qu'est née LAHGGLO (Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture).

La Communauté d'Agglomération deviendra Métropole en janvier 2015. De nouvelles compétences viendront augmenter l'impact des décisions intercommunales sur la vie des habitants. Depuis janvier 2014, LAHGGLO a proposé à ses membres de prendre le temps d'échanger sur ce sujet.

### **1/ Ce changement génère toute sorte de sentiments**

Cela va de l'inquiétude à la confiance, du refus à l'indifférence. Les uns s'interrogent sur les sujets qui seront du ressort de la Métropole (sans toujours savoir réellement ce qui est déjà de son ressort) ; les autres s'inquiètent des surcoûts ou de l'éloignement prévisible de certains services.

Cette nouvelle forme d'intercommunalité est attendue pour « simplifier le millefeuille », pour créer plus de coopérations entre les communes, pour apporter des services dans les communes plus petites ou moins bien loties. Le fait de rassembler les pouvoirs dans les mains d'une entité doit permettre une mise en œuvre plus facile des projets et décisions.

Il est regrettable que les dernières élections municipales n'aient pas fait une plus grande place au débat sur la Métropole, enjeu qui était déjà connu, mais dont peu de candidats se sont saisis.



## 2/ De l'information actuellement accessible par tous, il émerge plusieurs types de questions.

### *En premier lieu, sur la mise en place de cette Métropole en 2015.*

- Comment sera organisé le déploiement? Comment s'opère la passation entre les deux fonctionnements? Les communes sont-elles toutes prêtes à jouer le jeu de l'intercommunalité ?
- Quand et comment les habitants seront-ils associés aux réflexions sur la construction de cette Métropole? Comment s'assurer que la Métropole sera au service de tout le territoire, urbain et rural?
- Comment sera assurée la proximité ? Quelle présence physique sur le territoire ? Y aura-t-il une organisation par bassin de vie (technique et élus)?
- Quel personnel sera maintenu dans les communes ? Les statuts vont-ils être homogénéisés ? Quel surcoût financier cela représentera-t-il ? Comment s'assurera-t-on que la nouvelle organisation du personnel sera plus efficace que la précédente ?
- Comment seront évalués les actifs (au sens comptable du mot) transférés des communes à la Métropole ? Y-a-t-il transfert des passifs ?
- Et enfin, au regard des bouleversements observés actuellement sur les projets de la ville-centre, comment la métropole s'engage-t-elle aujourd'hui sur la continuité des projets engagés ?



### *Cela concerne ensuite les compétences dont s'enrichira la Métropole.*

*Pour bon nombre de questions, il devient nécessaire de dépasser les limites des communes pour une réflexion pertinente.*

**Urbanisme** Ce sujet est jugé fondamental, mais il est difficile de connaître précisément le périmètre de la compétence transférée. Devant l'ampleur du changement annoncé, et la méconnaissance du sujet, le premier réflexe de repli serait de souhaiter que la Commune reste maîtresse de ses sols. Après réflexion plus approfondie, les habitants peuvent reconnaître à la Métropole un rôle de chef d'orchestre, s'appuyant sur des compétences communales dans une relation contractuelle transparente avec les communes. Mais cela nécessite d'être expliqué ! Qu'en est-il du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)?

**Déplacement** Le rôle essentiel de la Métropole devrait être de travailler à faire disparaître l'effet frontière existant entre différents réseaux et de permettre, sur le long terme, une utilisation rationalisée de l'argent public. Quelles sont les perspectives en la matière ? Comment avancer sur la cohérence des tarifs ?

Sa construction doit être l'occasion d'une concertation élargie à la population dans son ensemble, et une démarche de co-construction en particulier avec les associations citoyennes, les collectifs, les instances de concertations communales, les comités d'usagers, le Conseil de Développement. Comment la Métropole compte-t-elle s'y prendre?

D'autres questions plus spécifiques émergent : les permis de construire seront-ils toujours instruits localement ? Le droit de préemption est-il transféré ? Et comment se fait ce transfert dans les communes qui ne sont pas entièrement couvertes par ce droit de préemption ?

Quelle entité gèrera les transports en commun et les politiques de déplacement à l'avenir ? La coordination avec le Conseil Général sera-t-elle toujours possible ?

Y aura-t-il des changements en matière de stationnement ? Comment s'organise la cohérence entre les communes sur ce point

**Voirie,  
propreté**

L'exercice de chacune des compétences voirie, propreté, encombrants, espaces verts est différent d'une commune à l'autre, générant des incompréhensions. Qui fait quoi ? Quand la Métro mettra-t-elle en place une définition du rôle de chacun ?

Si le transfert des voiries est annoncé, qu'en est-il de la propreté urbaine et des espaces verts ? Quelles seront les règles d'exercice pour chacune des compétences ? Plus généralement, si une commune n'agit plus sur un sujet, comment s'assure-t-elle que les actions sont menées et que des réponses sont apportées aux habitants ?

**Energie,  
Eau**

Nombreuses sont les interrogations sur ce que cela recouvre concrètement. Production, distribution : de quoi parle-t-on ? Quelles conséquences pour les usagers ? Comment pourront-ils donner leur avis ?

Quel est l'impact de cette loi sur la privatisation du service public au travers notamment des SPL Sociétés Publiques Locales ? Quel est l'avenir des SEM, dont les Présidents sont des élus ?

**pouvoirs  
de police**

Quel est le devenir de la tranquillité publique, sachant que les missions et équipements sont disparates entre les communes ? Va-t-on vers une police métropolitaine ?

**Participation  
des habitants**

Quelle forme prendra le support qui permettra aux citoyens de comprendre le sens et le projet de la Métropole ? Quel est le message enchanteur ?

Comment les habitants peuvent-ils entrer en relation avec la Métropole, institution un peu lointaine et effrayante ? Sera-t-on capable d'entendre les voix qui ont plus de difficultés à s'exprimer ?

Quelle place le débat intercommunal aura-t-il dans les communes (en conseil municipal, dans les journaux communaux,...) ?

Qui sera éligible dans les instances métropolitaines et locales : les habitants ? Ceux qui travaillent dans l'agglomération ou la ville ? Les utilisateurs de la ville, consommateurs, visiteurs, représentants du monde touristique, étudiants étrangers, ... ?

Comment avoir accès de façon simple et régulière aux débats entre élus, en plus de la retransmission du conseil communautaire et du Métroscope ?

### 3/ Ce que proposent les associations d'habitants de l'agglomération grenobloise

Sans être arc-boutés sur le modèle communal actuel, les habitants sont en général assez favorables à la proximité, celle d'un quartier, d'un village ou d'un hameau. Et c'est à cette échelle qu'ils se projettent le plus facilement.

Nous invitons les élus, les techniciens et la société civile à tenir compte de nos propositions.

« Ce qui est fait pour moi, sans moi, est fait contre moi. »

N. Mandela

### Sur la méthode de construction de la Métropole

- a. Obtenir un **point d'information régulier et pédagogique** sur la construction de la Métropole
- b. Organiser des débats contradictoires, des **controverse**s
- c.
- d. **Démultiplier des lieux d'échanges sur tout le territoire** et faciliter leur mise en réseau
- e.
- f. Veiller à l'**articulation** de la réflexion menée au sein des **instances de concertation communales avec les questions en jeu au niveau intercommunal**.
- g.
- h. **S'appuyer sur les travaux antérieurs pour éclairer l'avenir** : SCoT, Schéma de secteur, Projet d'agglomération, Plans Locaux d'Urbanisme, Rencontres Métropolitaines
- i. **Créer une commission mixte de suivi de la construction de la Métropole**, rassemblant élus, techniciens, habitants, associations pour s'assurer que cette construction se fera au service de tous et dans une économie de moyens.

Prioritaire

### Sur l'organisation de la future Métropole

1. **Faire connaître la Métropole** : expliquer ce qu'elle fait et pourquoi elle le fait ; rendre compte du budget intercommunal devant les citoyens ; rendre visible l'implantation territoriale de la Métropole (carte des équipements et espaces sous responsabilité Métropole, sectorisation de la relation avec les usagers) ; faire un point systématique dans les conseils municipaux
2. **Mettre en place un point d'accueil unique**, un référent (élu ou technicien) qui, dans le quartier ou le village, veillera à la prise en charge des problèmes qui se règlent au niveau intercommunal.
3. **Disposer de bureaux décentralisés** de la Métropole ou de permanences régulières dans les villages ou les quartiers.
4. **Donner à la Métropole et à ses instances participatives un rôle incitatif dans le dialogue et le débat**, y compris sur des thématiques qui ne sont pas explicitement de son ressort.
5. **Reconnaître et soutenir les espaces d'initiatives citoyennes, en particulier associatives**
6. **S'assurer d'une répartition équilibrée des équipements de proximité.**
7. **Engager un débat public sur la prise de compétence sur les petits équipements communaux**, dont la chalandise dépasse la commune en faisant ressortir ce que cela représente financièrement et en ressources humaines.
8. **Créer des lieux d'information et de concertation quand un projet concerne plusieurs communes.**

Prioritaire



LAHGGLO veut rappeler la nécessité d'une **écoute approfondie** des aspirations des habitants, sur l'ensemble du territoire.

**Donnons la parole** à ceux qui ne l'ont pas pour des raisons multiples qui vont de la timidité à la crainte de ne pas comprendre ou de se sentir inutile.

Appuyons nous sur les **associations** qui ont fait l'effort de rassembler des personnes, de **mettre à disposition de l'information** sur des sujets dont elles n'avaient pas nécessairement conscience.

Permettons, les échanges dans la plus grande liberté afin d'émettre **des avis nourris en profondeur**.

Le processus démocratique doit être **lent** pour permettre l'imprégnation des citoyens, **itératif** pour être capable de prendre en compte leurs avis et les soumettre à celui des autres, et **édificateur** pour permettre la construction collective.

Il faut dès aujourd'hui travailler sur **l'articulation entre la commune et l'intercommunalité** en suscitant le débat dans les communes de toutes tailles, dans les conseils municipaux, en invitant les citoyens à s'interroger, à rechercher des réponses et à porter des **propositions**.